

Le Président Gaëtan GEFROY

N° feuillet : 07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement LE MANS - Canton de BONNETABLE
SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE
37, Rue Principale - 72380 LA GUIERCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SIVOS LA GUIERCHE-SOUILLE**

Afférents au Conseil Syndical	Nombre de membres En exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votants avec pouvoir	Exprimés
10	10	9	1	1	10

SEANCE DU 15 avril 2026

Date de la convocation : 09/04/2026
Date d'affichage convocation : 09/04/2026
Date d'affichage décision : 16/04/2026

Délibération numéro 07-04-2026

Objet de la délibération : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU SIVOS

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril à 18H45, les membres du comité du SIVOS « La Guierche - Souillé », régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, à la cantine de l'école de la Guierche, sous la présidence de Madame Véronique DALMONT, Présidente sortante du syndicat.

Présents :

Mesdames Laure BOURRASSEAU, Véronique DALMONT ; Messieurs Eric BOURGE, Matthieu DUBOIS, Gaëtan GEFROY (délégués de la commune de La Guierche)

Mesdames Charline LE ROY, Stéphanie LEFEVRE, Olivia LHOMME ; Monsieur Jacky PELLIEUX (délégués de la commune de Souillé)

Absents excusés :

Monsieur Guillaume CANTIN (délégué de Souillé)

Pouvoirs :

Monsieur Guillaume CANTIN donne pouvoir à Monsieur Jacky PELLIEUX

Madame Stéphanie LEFEVRE a été désignée secrétaire de séance.

Le Président: Gaëtan GEFROY

N° feuillet : 07/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Conformément à l'arrêté préfectoral numéro 99.2160 du 28 mai 1999 et notamment son article 6,

Le Comité Syndical a procédé à scrutin secret, sous la présidence de Monsieur Gaëtan GEFROY, Président, à l'élection du Président du SIVOS « La Guierche-Souillé ».

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 10
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Nombre de bulletins blancs et/ou litigieux (à déduire) : 1
Suffrages exprimés : 9

Ont obtenu :

- Madame Stéphanie LEFEVRE	voix 9
- M.	voix
- M.	voix

Madame Stéphanie LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, en séance publique, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture.

Pour extrait conforme au registre le 16 avril 2026

La doyenne d'âge,

Le Président

La Secrétaire de séance,

Les membres du SIVOS,



La présente décision du comité syndical du SIVOS « La Guierche Souillé » peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.